

**COMPTE RENDU DU BUREAU DÉLIBÉRATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 15 JUIN 2021**

Date de la convocation : 9 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN (pour la délibération n°10) Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents : Pierre JULIEN (jusqu'à la délibération n°09)

Secrétaire : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Achat de vêtements de travail, d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) et de chaussants – constitution d'un groupement de commande

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

En 2018, un premier groupement de commande a été constitué avec neuf pouvoirs adjudicateurs du territoire et avait pour objectif d'équiper les agents techniques et d'entretien du Bassin de Pompey et des communes membres du groupement ainsi que les agents de la brigade intercommunale de police municipale du Bassin de Pompey. L'intérêt d'un groupement de commande est de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Ce premier groupement bénéficiant d'un retour d'expérience positif, il est proposé de le renouveler pour répondre aux besoins des pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey. Comme lors du précédent groupement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes et des marchés subséquents pour ce qui le concerne. Par ailleurs, il est envisagé de conserver l'allotissement actuel mais de revoir le lot 5 « Vêtements issus du commerce équitable » en « Vêtements labellisés Vosges Terre Textile ou équivalent ». Le but serait de soutenir l'industrie régionale en élaborant un marché qui permettrait aux membres du groupement de basculer certaines commandes vers ce lot, sans obligation de volume. Monsieur Denis MACHADO est désigné membre titulaire, et Monsieur Ludovic LEGGERI est désigné suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

2 - Marché de travaux d'entretien de la voirie communautaire 2018 – 2022 : Avenant de transfert du marché au profit de Colas-France

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

En 2018, le Bassin de Pompey a attribué le marché de travaux d'entretien de la voirie communautaire 2018-2022 à la société Colas Nord-Est. Par courrier recommandé du 21 janvier 2021, l'entreprise *Colas Nord-Est* nous informe avoir transmis ses actifs à la société Colas France à compter du 31 décembre 2020 pour des raisons de réorganisation de l'activité routière. La société précise toutefois que le personnel, le matériel et le savoir-faire de l'agence restent inchangés. Au regard de ces informations, la société Colas France nous a transmis l'avenant de transfert du marché pour permettre de régulariser la situation administrative. Il est demandé d'approuver les termes de cet avenant de régularisation, sans incidence financière sur l'exécution du marché, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

3 - Avenant n°6 au contrat d'exploitation installations génie climatique (P1, P2, P3)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Déjà engagée dans une démarche de mutualisation avec les communes à travers la passation de groupements de commandes concernant la fourniture de gaz, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey souhaite élaborer et proposer aux communes une stratégie globale de maîtrise de l'énergie, passant notamment par l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance des installations de génie climatique des bâtiments. Il convient de s'accorder un délai de 2 ans pour poser et adopter cette stratégie se déclinant de manière opérationnelle pour les communes intéressées. L'économiste de flux prochainement recruté par le Bassin de Pompey, sera un appui technique indispensable à l'élaboration de cette stratégie. Le contrat d'exploitation des installations de génie climatique prenant fin le 30 juin 2021, il est nécessaire de prolonger ce marché de 4 mois, afin de rédiger le futur marché d'une durée de 2 ans et de consulter. Outre la prolongation de la durée du marché, l'avenant proposé inclut également des adaptations du contrat pour l'intégration des nouveaux équipements et la recherche de fuite sur les installations des chambres froides à la cuisine centrale en août 2021. La prolongation et les adaptations du marché, objet du présent avenant, entraînent une plus-value financière estimée de 71 859.12 € HT, correspondant à une augmentation de 7,3% du montant du marché initial. Le montant cumulé de l'ensemble des avenants (six au total) est estimé à 141 818.66 € HT, correspondant à une augmentation globale du montant du marché de 14,8%.

4 - Marchés de travaux, restructuration d'un ilot Cœur de Bourg, 6, 8 rue de Custines à Malleloy – Avenants aux lots 02, 03, 05B et 09

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Malleloy a confié à la Société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), dont elle était actionnaire, la réhabilitation d'un ensemble bâti situé aux n°6 et 8 rue de Custines par le biais d'une convention de marché de travaux, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Au 1^{er} janvier 2021, le transfert universel de patrimoine a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de se substituer à la SPL afin de poursuivre les missions en cours. Afin d'aménager au mieux l'équipement, d'optimiser la qualité d'usage et la pérennité du bâtiment, quatre avenants sont proposés. Ces avenants font suite essentiellement à des aléas de chantier et prennent également en compte quelques adaptations de prescriptions demandées en cours de chantier par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Le montant total de ces avenants représente une plus-value de 32 460.48€ HT, soit 4.02% de l'ensemble des marchés de travaux ; ce qui ramène le montant total de ces marchés à 854 294.95€ HT. Le montant du poste TRAVAUX y compris branchements et aléas est désormais de 868 413€ HT et reste inférieur au montant délibéré de 876 716€ HT. Ainsi, le budget global d'opération, y compris les avenants proposés, s'élève à 1 220 240€ HT ce qui reste inférieur au montant délibéré égal à 1 273 000€ HT.

5 - Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV. 8 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo » sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 1 180 €.

6 - Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'au démarrage d'un nouveau dispositif d'aides. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 490 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 7 dossiers éligibles au dispositif « Cœur Habitat » sont soumis pour attribution des aides.

7 - Collecte des cartouches d'encre usagées sur la déchetterie de Frouard – Signature d'une convention avec la société Pinterrea

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

La société Collectors en charge de la collecte et du recyclage des cartouches d'encre en déchetterie de Frouard depuis 2013 a cédé à la société Pinterrea son activité de collecte des consommables usagés ainsi que l'ensemble des conventions liées à ces prestations. Aussi, afin de maintenir la collecte et la valorisation de ces matériaux, la société Pinterrea, agréée auprès des Eco-organismes Ecosystem et Ecologic, propose la signature d'un nouveau contrat. D'autre part, la société s'engage à reverser à l'association « Le Rire Médecin » le même montant que celui versé à la collectivité dans le cadre du rachat annuel. Il est proposé de signer la convention de récupération des cartouches d'encre usagées avec la société Pinterrea.

8 - Collecte du mobilier en déchetterie – Avenant n°1 à l'annexe 3 – Barème de Soutiens

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Par délibération n°03 du 21 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le contrat de collecte séparée des Déchets des Eléments d'Ameublement (DEA) en déchetterie avec Eco Mobilier jusqu'en 2023. Dans le cadre de ce contrat, Eco Mobilier prend en charge la mise à disposition de contenants et leurs collectes. Cette prestation est complétée par le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées ainsi que des soutiens aux actions

de communication. Le soutien initial de 20€/tonne collectée devient au 1er janvier 2021 modulable afin d'inciter les collectivités à optimiser le remplissage des bennes de 30m3. Il est dorénavant déterminé en fonction du taux de remplissage des contenants à l'enlèvement et devient progressif. Sur le Bassin de Pompey, le tonnage moyen constaté s'élevait à 2.46 tonnes en 2019 et 2.50 tonnes en 2020. Il est proposé d'accepter l'avenant n°1 à l'annexe 3 (barème) au contrat avec Eco Mobilier jusqu'en 2023, avec rétroactivité au 1er janvier 2021.

9 - Accord cadre pour l'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey – Autorisation de signer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Le Bassin de Pompey a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert le 15 avril 2021 portant sur la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts du territoire, sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes séparé en 2 lots : lot 1 : Fauchage et élagage (*montant maximum : 70 000€ HT/an*) et Lot 2 : Tonte, taille et entretien des massifs paysagers (*montant maximum : 70 000€ HT/an*). Le marché annuel est reconductible tacitement maximum 2 fois, sans que sa durée totale ne puisse donc dépasser 3 ans. Après examen des offres, la commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 juin 2021, a attribué les marchés de la manière suivante :

- Lot 1 : ENVIRONNEMENT PLUS ;
- Lot 2 : SEFA ESPACES VERTS.

Monsieur JULIEN rejoint la séance. Le nombre de votants est de 13.

10 - Attribution des aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de service du Bassin de Pompey

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13	13	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Afin de poursuivre le soutien à l'économie de proximité, le Bassin de Pompey a souhaité créer un dispositif d'accompagnement similaire au FISAC concernant l'aide à l'investissement des commerçants et artisans du territoire, par délibération en date du 19 juin 2018. Le règlement de ce dispositif a été revu et amélioré par délibération en date du 15 septembre 2020. L'accompagnement financier s'élève à un maximum de 30% des sommes engagées, sous réserve d'obtention d'une bonification selon les critères définis par le règlement d'attribution, pour des projets d'un montant compris entre 2 000 € HT et 10 000 € HT. En outre, l'opération chèque numérique a été créée pour inciter les professionnels à la transition numérique. Ce dispositif, cumulable avec les dispositions présentées ci-dessus permet de soutenir à hauteur de 50% maximum, les projets d'un montant compris entre 500 € HT et 3 000 € HT. Le comité d'agrément consultatif d'attribution des aides s'est réuni le mardi 1er juin 2021. Ce dernier a permis l'examen de 7 dossiers conformes au règlement d'attribution. Le calcul de la subvention

est effectué en fonction du montant des travaux, sur la base des dépenses prévisionnelles et sur la présentation des factures des travaux réalisés.

Le Président,



Laurent TROGRLIC